

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2020 – 14		
Date validation officielle : 17/12/2020	Objet : Listes des espèces déterminantes ZNIEFF Oiseaux	Vote : unanimité

Examen par le Groupe de travail « ZNIEFF » du CSRPN

Le groupe de travail s'est réuni le 4 septembre 2020 pour examiner les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF pour les groupes suivants : Amphibiens, Reptiles, Mammifères (dont chiroptères), Oiseaux. Ces éléments ont été présentés par Gwladys BUFFAT, représentant la DREAL, et Vincent VILCOT, représentant la SHNA, secrétariat scientifique pour l'inventaire des ZNIEFF en Bourgogne.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 décembre 2020, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Gwladys BUFFAT (DREAL).

Considérant :

- que ces listes respectent le guide méthodologique national pour l'inventaire en continu des ZNIEFF (2014),
- les avis CSRPN :
 - 2018-13 du 11 décembre 2018 sur les listes d'espèces déterminantes à échelle BFC ,
 - 2019-01 du 21 mars 2019 sur la méthodologie (arbre de détermination) pour sélectionner les espèces jugées déterminantes ;
 - 2020-11 du 15 octobre 2020 sur les listes d'espèces déterminantes mammifères, amphibiens, reptiles ;
- les remarques du groupe de travail du 4 septembre 2020 et notamment qu'une espèce déterminante n'entraîne pas forcément à elle seule la création d'une ZNIEFF ;
- que les listes seront révisées régulièrement au regard de l'évolution des connaissances sur les taxons, notamment de l'évolution des listes rouges régionales d'espèces menacées.

Le CSRPN demande que :

- le terme « passage » soit remplacé par « stationnement » pour les oiseaux migrateurs,
- pour les cortèges, le terme « forêt mature » soit remplacé par « forêt et milieux boisés »,
- pour les oiseaux hivernants, renforcer les critères de la fréquence d'occurrence afin de mieux prendre en compte la constance des espèces,
- un suivi de la mise en œuvre des cortèges dans les ZNIEFF, certains cortèges pouvant être importants au regard de la superficie de certains zonages,

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la liste des espèces déterminantes pour les Oiseaux, telle que présentée en annexe de cet avis.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU